

# MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE  
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15  
Courriel : [Mairie.Dausse@free.fr](mailto:Mairie.Dausse@free.fr)

Nombre de membres en exercice :15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres ayant participé au vote : 11  
Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Affiché le 04 avril 2022

## SÉANCE DU 30 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 23 mars 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUÉRIN, Maire.

**Présents : Mmes ANDRIEU , GRENIER, LAPORTE, MARCHIPONT, POMMIES & Mrs BROUAT, BORIE, CAVAILLÉ, CAZETTE, GUERIN & PASQUIER**

**Excusés : Mmes VIALLAT & GILLES Mrs DELMAS & DEVROUX,**

**Secrétaire de Séance : Mr BORIE Sébastien**

## ORDRE DU JOUR

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Vote du Budget primitif 2022 –budget communal</b></li><li>➤ <b>Vote des taux de taxes communales 2022</b></li><li>➤ <b>Subventions 2022</b></li><li>➤ <del><b>Proposition de résiliation de l'adhésion au CNAS</b></del></li><li>➤ <b><u>Questions diverses</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>-Travaux rénovation énergétique de la salle des fêtes- demande DETR supplémentaire</li><li>- Recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne relais-</li><li>Couverture ciblée- sur la commune</li></ul></li></ul> |
|---|

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2022**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents

### **2022-19**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

Après lecture des propositions du Maire concernant le budget primitif 2022, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2022, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	588 663.00 €
Section d'investissement	264 400.00 €
Restes à réaliser de 2021	
Dépenses	70 000.00 €
Recettes	0.00 €

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,**

**➤ APPROUVE 11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSENTION**

2022-20

**VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022**

Monsieur le Maire rappelle que seules les taxes sur le foncier bâti, et le foncier non bâti sont à voter.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Un coefficient correcteur au produit de TFPB résultant du maintien des recettes à leur niveau de 2020 et de l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié de valeurs locatives des locaux industriels a été mis en place et s'élève à **47 555.00** pour la commune de Dausse

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'effectuer une augmentation des taux de taxes foncier bâti et foncier non-bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide**, pour l'année 2022, d'appliquer le nouveau coefficient de 1.025236 .

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Taxe foncière bâti = 37.63 % (2021) - **2022 = 38.58%**

Taxe foncière non bâti = 71.16% (2021) - **2022 = 72.96%**

**Article 2 : Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Article 3 : Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions

2022-21

**MONTANTS DE SUBVENTIONS ANNUELLES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des associations pour lesquelles il avait été accordé en 2021 des subventions et demande au conseil municipal de se prononcer sur leur renouvellement

LISTES DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	BUDGET 2021	PROPOSITION 2022
ADMR DE PENNE D'AGENAIS	150,00 €	150,00 €
AMICALE DES ANCIENS MARINS ET ANCIENS COMBATTANTS	50,00 €	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50,00 €	50,00 €
ANACR PENNE D'AGENAIS	50,00 €	50,00 €
ASPAM	150,00 €	150,00 €
ASS DES PECHEURS LIGNE	50,00 €	50,00 €
CLUB LA VALLEE RIANTE 3ième AGE	250,00 €	250,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS		
RADIO 4 CANTONS	100,00 €	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	80,00 €	80,00 €
PETANQUE DE DAUSSE	500,00 €	500,00 €
RETRAITES AGRICOLES CANTON PENNE	50,00 €	50,00 €
SOCIETE DE CHASSE DAUSSE	250,00 €	250,00 €
SPORTING CLUB DAUSSOIS FOOTBALL	1 000,00 €	1 000,00 €
UNA PAYS DE SERRES	150,00 €	150,00 €
CERCLE BLEU	50,00 €	50,00 €
Noël de l'école (5€/enfants)	180,00 €	
DIVERS RESERVES (dont Noël de l'école)		2 070,00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 110,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

- **Approuve** la liste des propositions de subventions ci-dessus
- **Approuve** le versement des subventions aux associations hors communes comme citées dans le tableau ci-dessus
- **Approuve** le versement des subventions aux associations communales en fonction des besoins et des demandes.
- **Constata** que la délibération est approuvée à 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**QUESTIONS DIVERSES**

**TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES –  
Demande de DETR supplémentaire**

Mr le Maire fait part au conseil municipal que suite à diverses concertations avec le maître d'œuvre et Territoire Energie 47, il s'avère que des travaux complémentaires au projet initial sont nécessaires, à savoir :

- > Renforcement de la structure de la charpente métallique
- > Remplacement des plaques fibrociment par des bacs aciers

## > Installation d'une centrale photovoltaïque

En effet, TE47, après avoir réalisé une étude d'opportunité, a proposé d'installer une centrale photovoltaïque avec une prise en charge partielle d'environ 23 000.00€.

Ces travaux complémentaires s'ajoutent aux travaux de rénovation énergétique initialement prévus :

- Changement des menuiseries par la pose de portes et fenêtres double vitrage ;
- Doublage et isolation des murs intérieurs et plafonds ;
- Changement des convecteurs énergivores par un système de chauffage plus adapté.

Une expertise de la toiture fibrociment et de la structure de la charpente métallique, expertise a révélé la présence d'amiante en toiture et une faiblesse de la structure métallique.

Le coût supplémentaire de ces travaux s'élève **approximativement** à 154 419 € HT en sus du coût initial de 83 649.77€ HT, soit un montant total de 238 068.77€HT.

Plan de financement suivant provisoire :

<b>DSIL</b>	37 711.00 €	37.90%	Obtenu le : 17/05/2021 sur 83 649.77€
<b>DETR</b>	5 931.20€	7.09%	Obtenu le : 13/04/2021 sur 83 649.77€
DETR (exceptionnelle)	69 488.55€	29.18%	29.18% du nouveau montant HT. 45.00% du montant des travaux supplémentaires : 154 419€
Autofinancement	124 937.25 €	52.48%	
<b>Total des travaux HT</b>	238 068.77€		Montant actualisé : Montant initial : 83 649.77€ Montant supplémentaire : 154 419€
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>254 798.72€</b>		TE47 facture les travaux HT

Un conseil municipal exceptionnel sera programmé pour la demande de DETR exceptionnelle lorsque les coûts réels de l'opération seront en notre possession.

Les travaux pourront être réalisés si cette subvention exceptionnelle est accordée.

### **Recherche d'emplacement pour l'implantation d'une antenne relais**

Mr le maire fait part aux conseillers d'un courrier en date du 24 mars 2022 de SFR Patrimoine Sud-Ouest.

Ce courrier concerne une demande d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais dans le cadre de l'accord New Deal.

SFR a été mandaté par l'ensemble des opérateurs pour couvrir le territoire de Dausse et une partie de ses alentours.

Mr le maire propose à l'assemblée de réfléchir à un emplacement permettant une couverture maximale de la commune.

Mr Pasquier se positionne pour un terrain lui appartenant, surplombant le village, qui pourrait éventuellement convenir.

Mr le maire se charge de contacter SFR pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

**SIGNATURES :**

M. GUÉRIN Gilbert

M. DEVROUX Eric

Excusé

M. CAVAILLÉ Bernard

Mme GRENIER Valérie

M. PASQUIER Jean-Pierre

Mme MARCHIPONT Yolande

Mme ANDRIEU Huguette

Mme LAPORTE Patricia

Mme GILLES Marie

M. BORIE Sébastien

Excusée

M. CAZETTE Fabrice

M. BROUAT Michel

M. DELMAS Jean-Pierre

Mme POMMIES Martine

Excusé

Mme VIALLAT Marie-Hélène

Excusée